

- Elections municipales, le tribunal statue: rejet de toutes les accusations, aucune irrégularité...

- Travaux dans les Montjars : confirmation officielle d'ERDF concernant sa responsabilité pour le retard des travaux en cours....

Dans ce
numéro :

BUDGET

COMMUNAL

ASSAINISSE-
MENT

SPANC

FISCALITE

ENDETTEMENT

VENTE

APPARTEMENTS



Mairie de La Garde Adhémar
mairie.gardeadhemar@wanadoo.fr

www.la-garde-adhemar.com

Rue Marquis de la Baume
26700 La Garde Adhémar

Horaires d'ouverture :
Du lundi au samedi de 9h à 12 h

Tel : 04 75 01 41 09
Fax : 04 75 04 43 44



LE PETIT LAGARDIEN

Numéro 1

Aout 2014



LE MOT DU MAIRE

Vie Institutionnelle:

Le résultat des élections municipales du 23 mars dernier n'avait pas été contesté au moment du dépouillement des bulletins de vote, mais la liste arrivée en seconde position a déposé juste avant l'élection du maire et des adjoints du 4 avril, un recours afin de faire annuler le scrutin.

Le Tribunal Administratif de Grenoble, compétent en matière électorale, a rendu son jugement le 12 juin 2014, rejetant en bloc toutes les accusations de Mr Giulivi.

Les motifs invoqués par Mr Giulivi :

le bilan de la liste menée par Mr Andruéjol, dans sa forme papier, aurait trop ressemblé au PETIT LAGARDIEN et 2 articles de journaux auraient avantagé cette même liste.



Le Tribunal a notamment rejeté l'allégation selon laquelle la campagne électorale aurait été entachée de « manœuvres » de la part de la liste de M. Andruéjol (selon les termes mêmes de la contestation électorale de M. Giulivi).

Le Tribunal a confirmé qu'aucune irrégularité n'avait été commise par la liste arrivée en tête.

Le Conseil municipal dans sa composition conforme au résultat du scrutin du 23 mars peut donc désormais travailler sereinement et efficacement au service des Lagardiennes et des Lagardiens jusqu'aux prochaines élections municipales de 2020.

Maire : Christian Andruéjol

1er Adjoint : Christian Chabert
2eme Adjointe : Agnès Milhaud
3eme Adjoint : Georges Winaud
4eme Adjointe : Martine Chalet

Conseiller(e)s Municipaux

Sicard Annick
Foucaud Bernard
Jouin Martine
Moreno Fernand
Vigneron Manon
Loire Brice
Farjon Emmanuelle
Giulivi Bernard
Labrit Silvie
Lioson Alexandre

COUP DE PROJECTEUR

Travaux d'enfouissement électriques : Mairie ou ERDF ?

Le 4 juillet dernier, avait lieu à la mairie une réunion entre Monsieur Alain Silve, adjoint du directeur territorial Drôme Ardèche d'E.R.D.F, le maire et les représentants d'un collectif des riverains des Montjars. Excédés par la lenteur des travaux en cours, les habitants de la commune ont exprimé leur profonde exaspération et leur colère...

Le Maire a confirmé que la commune avait terminé depuis longtemps ses propres chantiers d'enfouissement et de rénovation (éclairage public, France télé-

com, fourreau fibre optique...)

ERDF a rappelé son implication financière dans ce projet d'amélioration esthétique et de sécurisation des réseaux: 700.000€.

ERDF s'est ensuite excusé du retard pris par les travaux en précisant qu'il s'agit nullement de l'affaire de la Mairie mais bien de la responsabilité et de la compétence d'ERDF qui s'est engagé envers les riverains sur tous les points évoqués.

Le Maire a salué l'engagement des riverains en mettant l'accent sur la démarche politique et citoyenne de l'ensemble des participants.



La fin des guirlandes de fils inesthétiques et dangereuses.

BUDGET COMMUNAL

Dès l'entame du mandat 2014-2020, le nouveau Conseil Municipal, sous la présidence du Maire Christian Andruejol, a établi et voté le budget de la commune pour 2014. Le budget communal, qui s'élève à 3 875 892 euros pour La Garde-Adhémar, est légalement toujours voté en équilibre. Ce budget prévoit les dépenses annuelles et les recettes correspondantes : part communale de la Taxe d'habitation et subventions diverses (Etat, Département, Région, Europe).

Cette année encore, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter la part communale des impôts, malgré un engagement budgétaire important justifié par 3 raisons principales

- **Des investissements prévus sur le long terme (pour les 20 ou 40 années à venir).**
- **Les investissements lancés avant 2014 ont pu grâce à cela bénéficier de 1 million et demi d'euros de subventions, alors que l'Etat réduit fortement aujourd'hui son aide financière aux collectivités.**
- **Les engagements budgétaires sont avant tout des dépenses obligatoires, répondant à des nécessités indiscutables :**

1) Dépenses de fonctionnement (rémunération du personnel communal principalement)

2) Assainissement : nouvelle station d'épuration aux normes avec un système de filtre planté de roseaux performant et écologique bientôt en fonction et conçue pour plus de 30 ans. Débuts de l'intercommunalité avec la mise en place du Service Public d'Assainissement Non Collectif : SPANC.

3) Mise en conformité des bâtiments communaux accueillant du public - mairie, écoles, salles de réunion.

Sur la question de l'endettement, ce qui importe est la capacité de la commune à rembourser sans risques.

Selon les règles des finances publiques, le critère de « bonne gestion » est de ne pas dépasser 20 % des recettes de fonctionnement pour rembourser l'annuité de la dette de la commune (capital + intérêts). Pour ce qui concerne notre budget, afin de préserver un niveau suffisant d'autofinancement pour de nouveaux projets ou la gestion courante, la part consacrée au remboursement de la dette est limitée à 9,95 %.

Si nos difficultés résident dans le fait que la commune est tenue de faire l'avance de TVA pour l'ensemble des travaux, à La Garde Adhémar, l'équilibre « structurel » du budget est ainsi très largement respecté, et la commune n'est pas « étouffée » par la dette, puisqu'il faudrait que celle-ci soit deux fois supérieure à ce qu'elle est aujourd'hui, pour déroger aux règles de la comptabilité publique. C'est grâce à cela que notre marge de manœuvre budgétaire et donc nos choix d'investissements restent raisonnables tout en ménageant la fiscalité des Lagardiens.

Station d'épuration : STEP



3EME INFORMATION MAIRIE

8 JOURS AVANT VENTE

A SAISIR : 04.75.04.41.09

2 APPARTEMENTS

1 T3 de 70 m2 - 1 T4 de 76 m2

100.000€ et 110.000€ HT

